

Promouvoir et faire appliquer le droit de toutes et tous à un logement décent et indépendant !



L'Asso DALO pilote une permanence juridique inter-associative : La Permanence Suivis DALO de Paris. Créée à l'initiative de 5 associations partenaires en 2018 : l'Espace Solidarité Habitat (ESH) entité de la Fondation pour le logement (ex-Abbé Pierre), l'Association DALO, Droits et habitats, le Secours Catholique et la Fondation Casip – Cojasor, la permanence reçoit environ 800 ménages par an.

Elle permet d'accompagner les demandeurs dans leurs recours contentieux DALO soit afin de leur permettre d'obtenir la reconnaissance comme prioritaire au titre de la loi DALO, soit pour faire avoir leur droit à être relogé après l'obtention d'une reconnaissance comme prioritaire devant être logé en urgence.

TEMOIGNAGES

Relogé après plusieurs années à dormir dans sa voiture

Âgé de 51 ans, sans logement après une séparation, Monsieur dormait dans une camionnette depuis 2021. Reconnu prioritaire DALO en 2022, il a été relogé en juin 2025 après avoir fait appel à la permanence en 2023 pour un recours en injonction, puis en 2024 pour un recours indemnitaire intenté avec un de nos avocats partenaires.

“Reconnu prioritaire DALO le 25/08/2022, je vous informe que j'ai signé un bail le 17 juin 2025 pour un logement social situé à Paris 20e. Je tiens à vous remercier pour tout le soutien juridique que vous m'avez apporté qui m'a donné de l'espoir pendant ces 3 années, ce qui a été très important moralement pour moi ! Merci à vous et à toutes les personnes de la permanence” Monsieur B

Une famille avec 3 enfants dans un 40 m2 insalubre

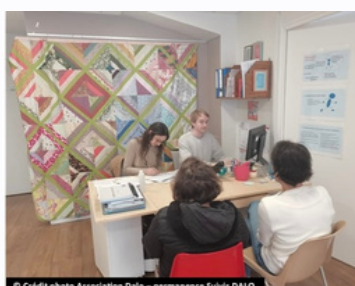
Cette famille était locataire d'un 2 pièces insalubre, et en attente d'un logement social depuis 2014, Reconnue prioritaire DALO depuis juin 2021, elle a, enfin, été relogée, en 2024 après avoir obtenu la reconnaissance de leur préjudice dans les conditions d'existence par le juge administratif : Santé retrouvée pour leur enfant qui souffrait d'asthme du fait des conditions de logement indignes !

“ Nous avons vécu 5 ans dans un 40m2 insalubre au loyer bien trop cher avec trois enfants à charge, puis nous a été proposé un T4 en duplex à Créteil, que nous avons accepté. Grâce à vous, nous avons pu être relogés dès le recours indemnitaire lancé par l'avocate vers qui vous m'avez orientée. Aujourd'hui mes enfants ont leur chambre et mon mari et moi avons enfin notre intimité. Mon fils, auparavant asthmatique, n'est plus malade. Merci pour tout ! Je ne manquerai pas de parler de vous ! MMe IB.

A droite à gauche avec deux enfants en bas âge

Maman seule, sans logement, hébergée à droite à gauche avec ses deux enfants de 1 et 2 ans, cette dame en attente d'un logement social depuis 2022, a obtenu la reconnaissance comme prioritaire DALO le 28 mars 2024 après un recours gracieux rédigé avec les juristes bénévoles de la permanence. Après le dépôt d'un recours en injonction devant le Tribunal administratif, elle a, enfin, été relogée à Bobigny via Action logement.

“Je vous informe que j'ai trouvé un contrat en alternance ce qui m'a permis de bénéficier d'Action logement qui m'a attribué un logement à Bobigny. Je vous remercie de tout cœur pour votre accompagnement qui m'a permis d'obtenir ma reconnaissance comme prioritaire DALO puis un logement” Madame C



© Crédit photo Association Dalos – permanence Suivis DALO